

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 02/10/2024
ID Télétransmission : 033-213300635-20241001-137705-DE-1-1

**Séance du mardi 1 octobre
2024
D-2024/260**

Date de mise en ligne : 04/10/2024

certifié exact,

Aujourd'hui 1 octobre 2024, à 14h07,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 17H18 à 17H32

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Monsieur Maxime PAPIN, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Madame Myriam ECKERT présente jusqu'à 15H43

Excusés :

Madame Brigitte BLOCH, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Guillaume MARI, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Monsieur Maxime ROSSELIN, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

Extension du périmètre Natura 2000 du site FR7200700 ' La Garonne en Nouvelle-Aquitaine ' - décision - autorisation

Monsieur Didier JEANJEAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

1 - Les actions liées aux sites Natura 2000

Le réseau Natura 2000 vise à favoriser le maintien de la biodiversité d'importance à l'échelle de l'Europe sur des sites naturels ou semi-naturels tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles. La Garonne comprend deux sites Natura 2000 au titre de la "Directive Habitats", la Garonne (en Nouvelle-Aquitaine), ainsi que le site Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste en Occitanie.

Les principales actions menées dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000 sont les suivantes :

- Mise en place des contrats Natura 2000 pour financer des actions répondant aux objectifs de développement durable des documents d'objectifs DOCOBs et assurer une cohérence territoriale entre les différents projets en lien avec la Garonne,
- Mise en place de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) pour soutenir et développer les pratiques agricoles favorables à la biodiversité (Hers, Neste, Pique et Garonne uniquement)
- Evaluation et révision des DOCOBs
- Veille et évaluation des incidences des différents projets pour concilier développement du territoire avec les enjeux écologiques du site (protection et valorisation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire)
- Développer les signatures de Chartes Natura 2000 pour favoriser et encourager les bonnes pratiques de gestion et d'entretien sur le territoire
- Communiquer et sensibiliser un large public aux richesses écologiques de la Garonne en développant des outils de communication et en participant à diverses manifestations locales

Les documents d'objectifs (DOCOB) sont établis en concertation avec les représentants des acteurs vivant ou exerçant une activité sur le site Natura 2000. Ils dressent un état des lieux du patrimoine naturel, croisé avec les usages, et définissent les enjeux de conservation, ses objectifs de développement durable et les mesures de gestion à mettre en œuvre. Ils constituent au final un document de gestion pour l'évaluation de l'état de conservation des habitats et espèces inventoriés ainsi que pour l'évaluation d'incidences d'éventuels projets d'aménagement.

2 – Natura 2000 « La Garonne en Nouvelle Aquitaine » - Extension du périmètre

Sur le territoire de Bordeaux, le site « Natura 2000 la Garonne en Nouvelle Aquitaine » concerne les berges du fleuve sur les deux rives.

Les berges naturelles présentent un patrimoine riche de forêts d'aulnes et de frênes et hébergent des espèces protégées comme l'Angélique des estuaires ou le Grand capricorne. Elles sont situées au niveau du parc aux Angéliques, du parc des Berges de Garonne et du parc de Brandenburg (annexe 1).

D'autres espèces protégées au niveau européen comme la loutre sont également présentes sur la rive gauche.

L'extension du site Natura 2000 proposée concerne la partie nord de la ville de Bordeaux sur la rive gauche. Il s'agit notamment de parcelles naturelles en prairie situées entre le golf de

Bordeaux et la Garonne (avenue de Labarde) ainsi que des zones en lanière qui complètent le périmètre existant sur le parc des Berges de Garonne et le long du champ photovoltaïque (avenue de Labarde) (annexe 2).

Le reste du périmètre est inchangé.

Un site Natura 2000 peut permettre à la Ville de bénéficier de certains financements, notamment dans le cadre du document d'objectifs. Il permet aussi d'assurer une meilleure préservation et prise en compte des espèces animales et végétales. Les manifestations d'accueil du public restent possibles, comme par exemple la fête de l'Angélique. Si toutefois, une manifestation était d'ampleur (nombre de participants, type de la manifestation) et que les enjeux écologiques susceptibles d'être concernés par la manifestation étaient forts, l'organisateur devrait, en plus du dossier manifestation de la Ville, déposer une évaluation d'incidence Natura 2000. Elle sera instruite par l'Etat selon une démarche « pas à pas » de manière à collecter les informations selon les enjeux et les compléter si besoin.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le conseil municipal,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'Environnement notamment les articles L414-1 à L414-7 ;

VU le décret n°2001-1216 du 20 décembre 2001 relatif à la gestion des sites Natura 2000 et modifiant le code rural ;

VU le décret n°2006-922 du 26 juillet 2006 relatif à la gestion des sites Natura 2000 et modifiant le code de l'environnement ;

VU l'arrêté ministériel du 5 avril 2016 portant désignation du site Natura 2000 FR7200700 « La Garonne » (zone spéciale de conservation)

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT que l'extension du périmètre Nature 2000 site de Garonne en Nouvelle Aquitaine répond aux attentes de préservation du patrimoine naturel de la ville de Bordeaux ainsi qu'à ses objectifs de la Charpente verte.

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur Le Maire à répondre favorablement à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer en charge du dossier quant à l'extension du Périmètre Natura 2000 site de Garonne en Nouvelle Aquitaine sur le territoire de la ville de Bordeaux

ADOpte A L'UNANIMITE

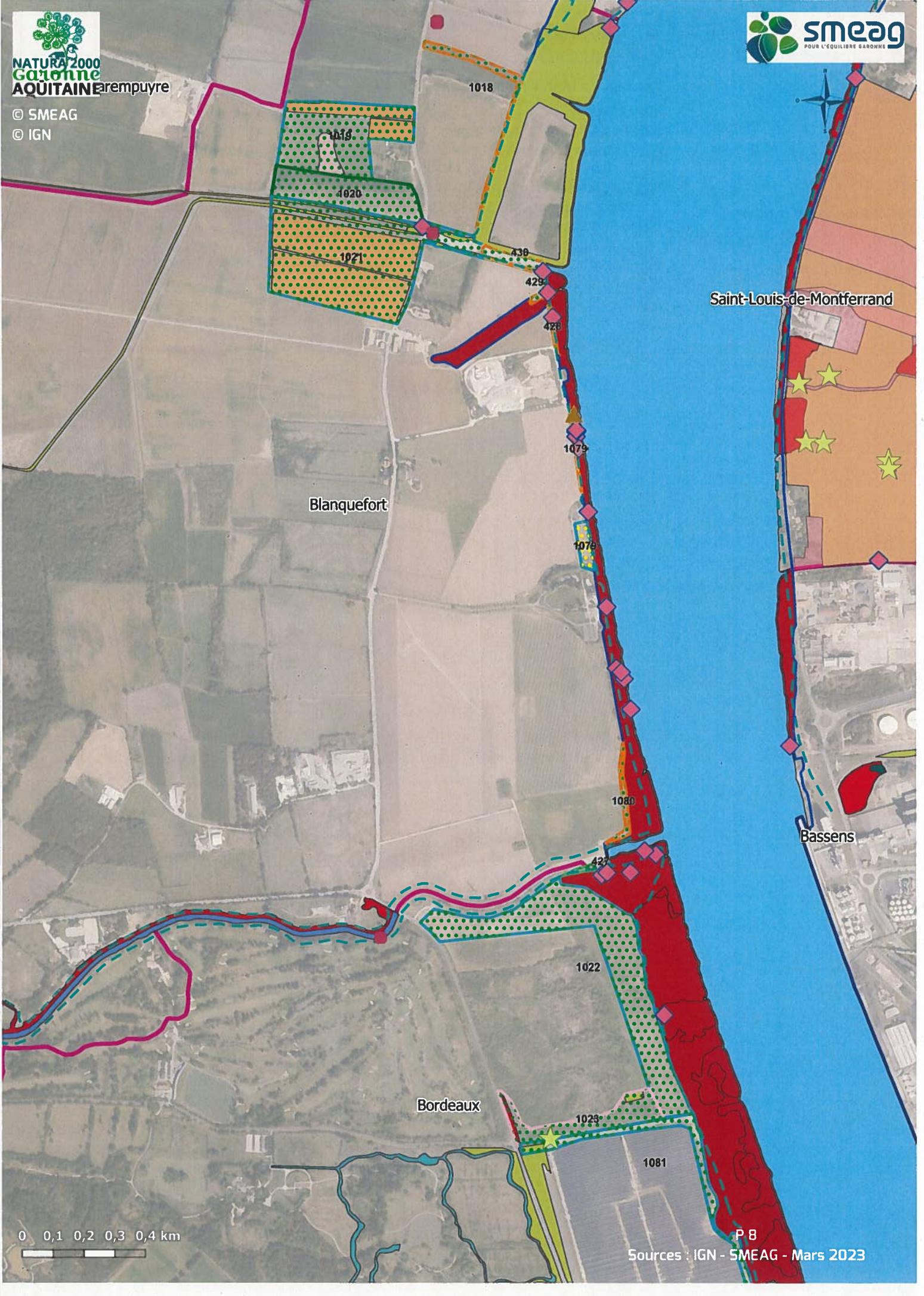
Fait et Délibéré à Bordeaux, le 1 octobre 2024

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Didier JEANJEAN



**Cinquième version de l'atlas des enjeux du périmètre
Natura 2000 Garonne en Nouvelle-Aquitaine**



Blanquefort

Saint-Louis-de-Montferand

Bassens

Bordeaux

0 0,1 0,2 0,3 0,4 km

P 8
Sources : IGN - SMEAG - Mars 2023

 Périmètre actuel N2000	 Loutre d'Europe
 Autres sites N2000	 Angélique des estuaires
 Digue	Habitats d'intérêt communautaire
 boisement rivulaire	 Estuaires
 culture	 Prés-salés méditerranéens
 landes	 Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition
 peupleraie	 Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion
 prairie	 Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p.
 Justifiable	 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
 Fortement justifiable	 Prairies maigres de fauche de basse altitude
Espèces d'intérêt communautaire	 Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>
 Barbastelle commune	 Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves
 Cuivré des Marais	



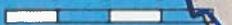
Saint-Louis-de-Montferrand

Ambarès-et-Lagrave

Bassens

Bordeaux

0 0,1 0,2 0,3 0,4 km



P 9

Sources : IGN - SMEAG - Mars 2023

 Périmètre actuel N2000

 Autres sites N2000

 Dignes

Espèces d'intérêt communautaire

 Cuivré des Marais

 Angélique des estuaires

Habitats d'intérêt communautaire

 Estuaires

 Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculon fluitantis et du Callitricho-Batrachion

 Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p.

 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin

 Prairies maigres de fauche de basse altitude

 Forêts mixtes à *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia*, riveraines des grands fleuves



1081

Bordeaux

1074

1025

Lormont

0 0,1 0,2 0,3 0,4 km

P 10

Sources : IGN - SMEAG - Mars 2023

1031

 Périmètre actuel N2000

 Dignes

 boisement rivulaire

 culture

 prairie

 Fortement justifiable

Espèces d'intérêt communautaire

 Grand Capricorne

 Angélique des estuaires

Habitats d'intérêt communautaire

 Estuaires

 Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition

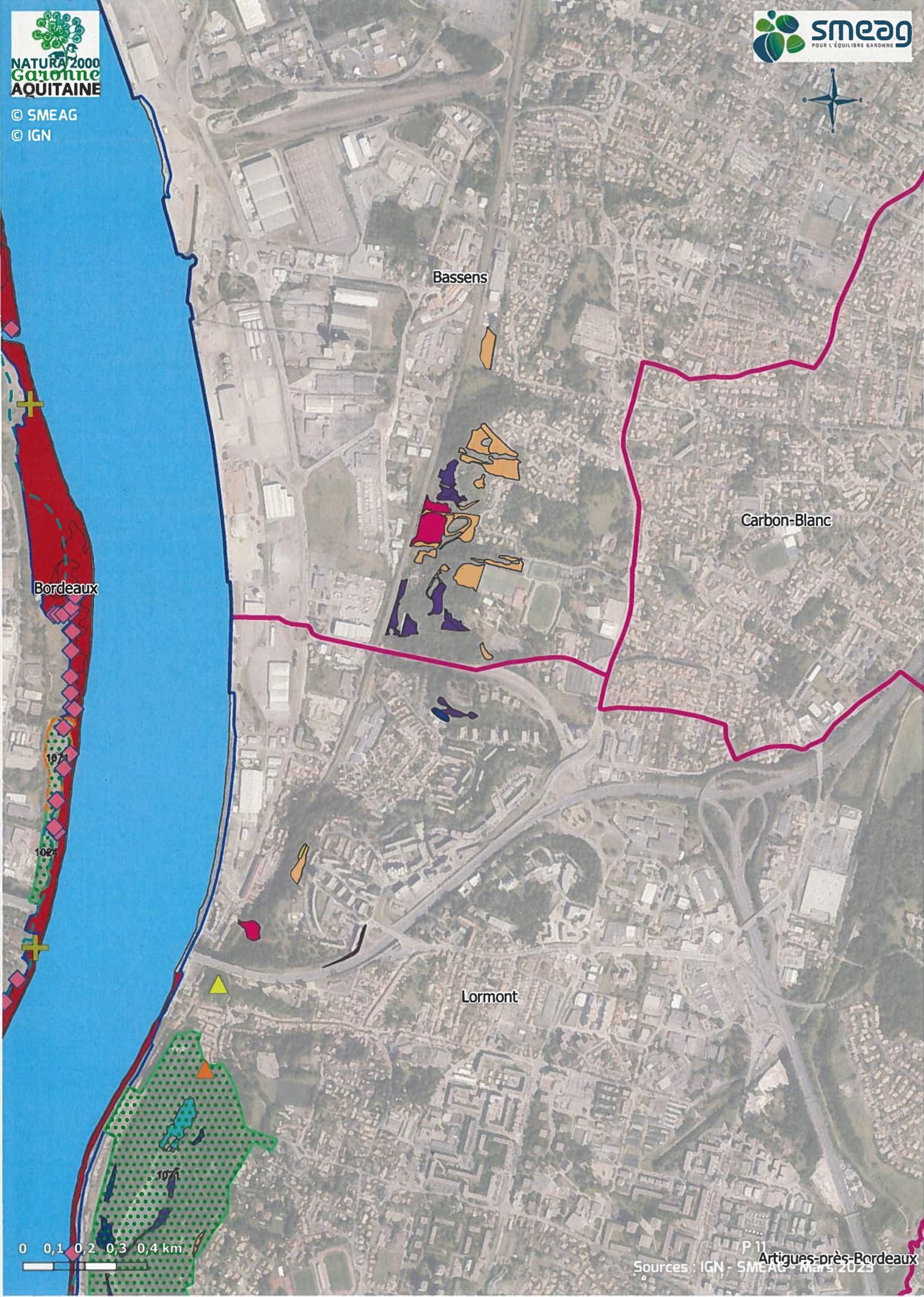
 Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion

 Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p.

 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin

 Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*

 Forêts mixtes à *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia*, riveraines des grands fleuves



Bordeaux

Bassens

Carbon-Blanc

Lormont

0 0,1 0,2 0,3 0,4 km

Sources : IGN - SMEAG - Mars 2023
Artigues-près-Bordeaux

 Périmètre actuel N2000

 Dignes

 boisement rivulaire

 culture

 Fortement justifiable

Espèces d'intérêt communautaire

 Grand Rhinolophe

 Petit Rhinolophe

 Grand Capricorne

 Angélique des estuaires

Habitats d'intérêt communautaire

 Estuaires

 Dépressions humides intradunaires

 Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des *Littorelletea uniflorae* et/ou des *Isoeto-Nanojuncetea*

 Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp.

 Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition

 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires

 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin

 Prairies maigres de fauche de basse altitude

 Roches siliceuses avec végétation pionnière du *Sedo-Scleranthion* ou du *Sedo albi-Veronicion dillenii*

 Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion*

 Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*

 Forêts mixtes à *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia*, riveraines des grands fleuves

Bruges



Le Bouscat

Bordeaux

-  Périmètre actuel N2000
 -  Dignes
 -  Ecaille chinée
 -  Estuaires
- Espèces d'intérêt communautaire**
- Habitats d'intérêt communautaire**



Lormont

1031

1029

Bordeaux

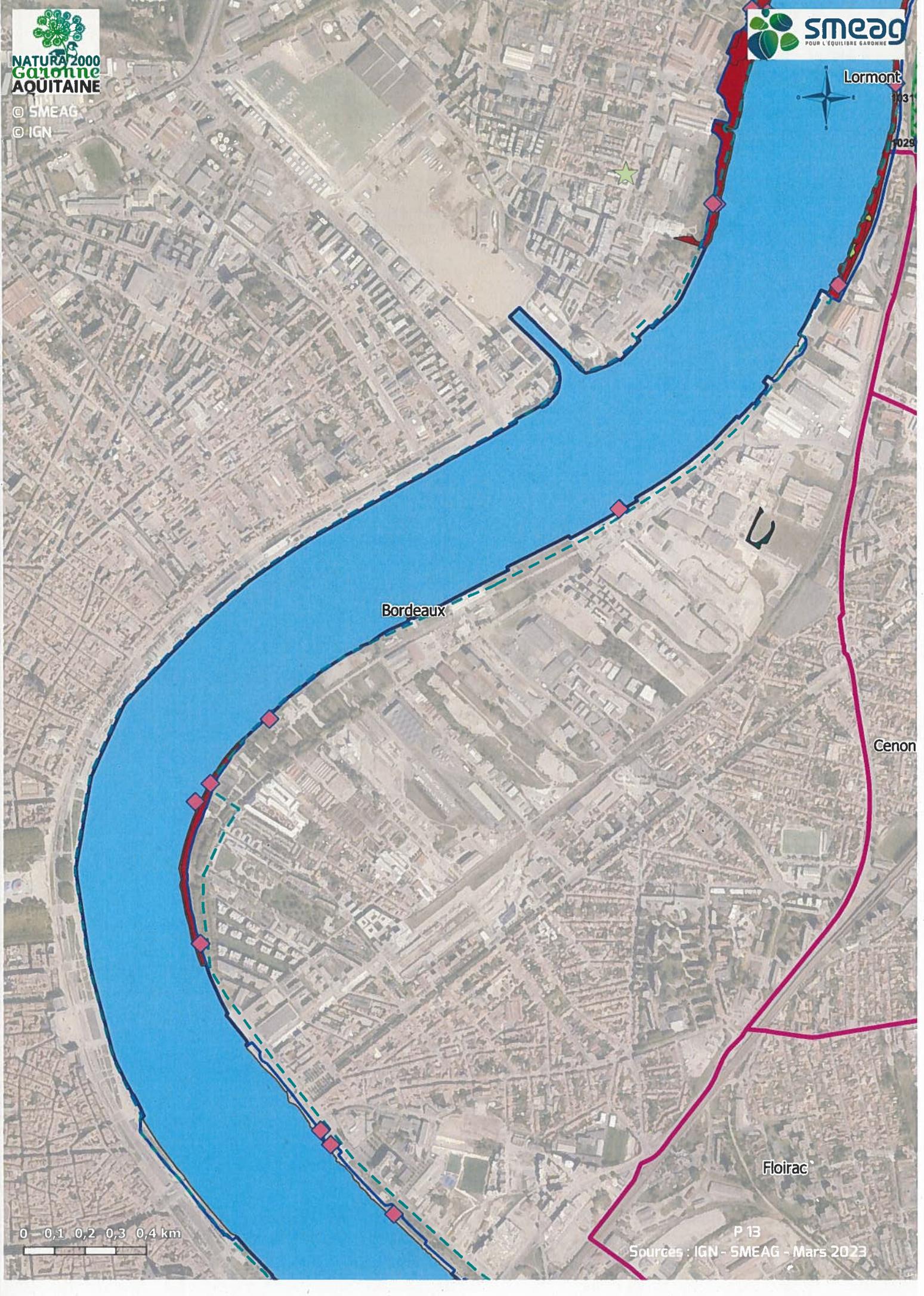
Cenon

Floirac

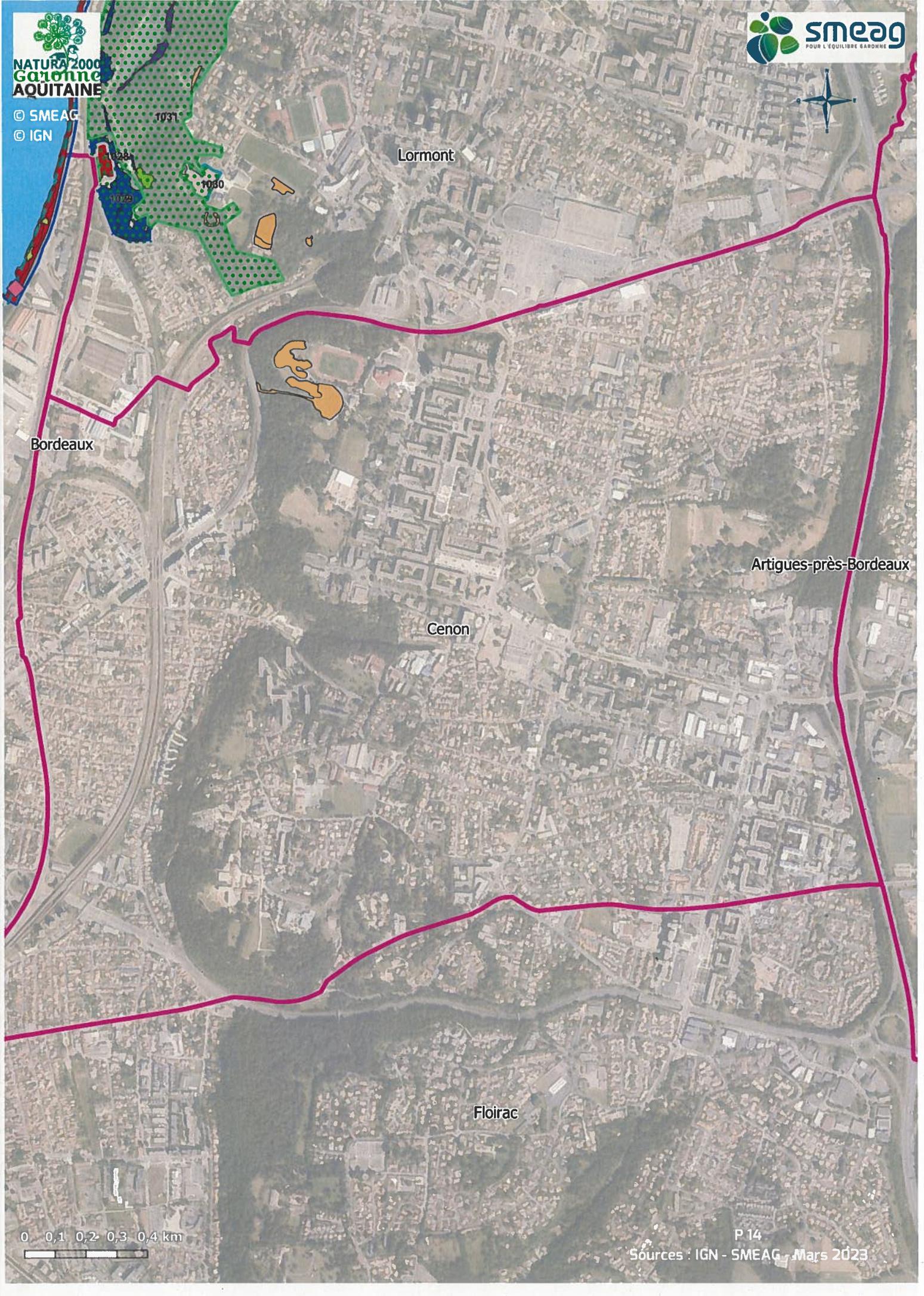
0 0,1 0,2 0,3 0,4 km

P 13

Sources : IGN - SMEAG - Mars 2023



 Périètre actuel N2000	Habitats d'intérêt communautaire
 Dignes	 Estuaires
 boisement rivulaire	 Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>
 gravière	 Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri</i> p.p. et du <i>Bidention</i> p.p.
 Fortement justifiable	 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaies et des étages montagnard à alpin
Espèces d'intérêt communautaire	 Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>
 Ecaille chinée	 Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves
 Angélique des estuaires	



- | | |
|--|---|
|  Périmètre actuel N2000 | Habitats d'intérêt communautaire |
|  Dignes |  Estuaires |
|  boisement rivulaire |  Prés-salés méditerranéens |
|  gravière |  Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea |
|  prairie |  Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires |
|  Fortement justifiable |  Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin |
|  Angélique des estuaires |  Prairies maigres de fauche de basse altitude |
| |  Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> |
| |  Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves |
| |  Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i> |



Bordeaux

Bègles

0 0,1 0,2 0,3 0,4 km

P 15

Sources : IGN - SMEAG - Mars 2023

 Périmètre actuel N2000

 Dignes

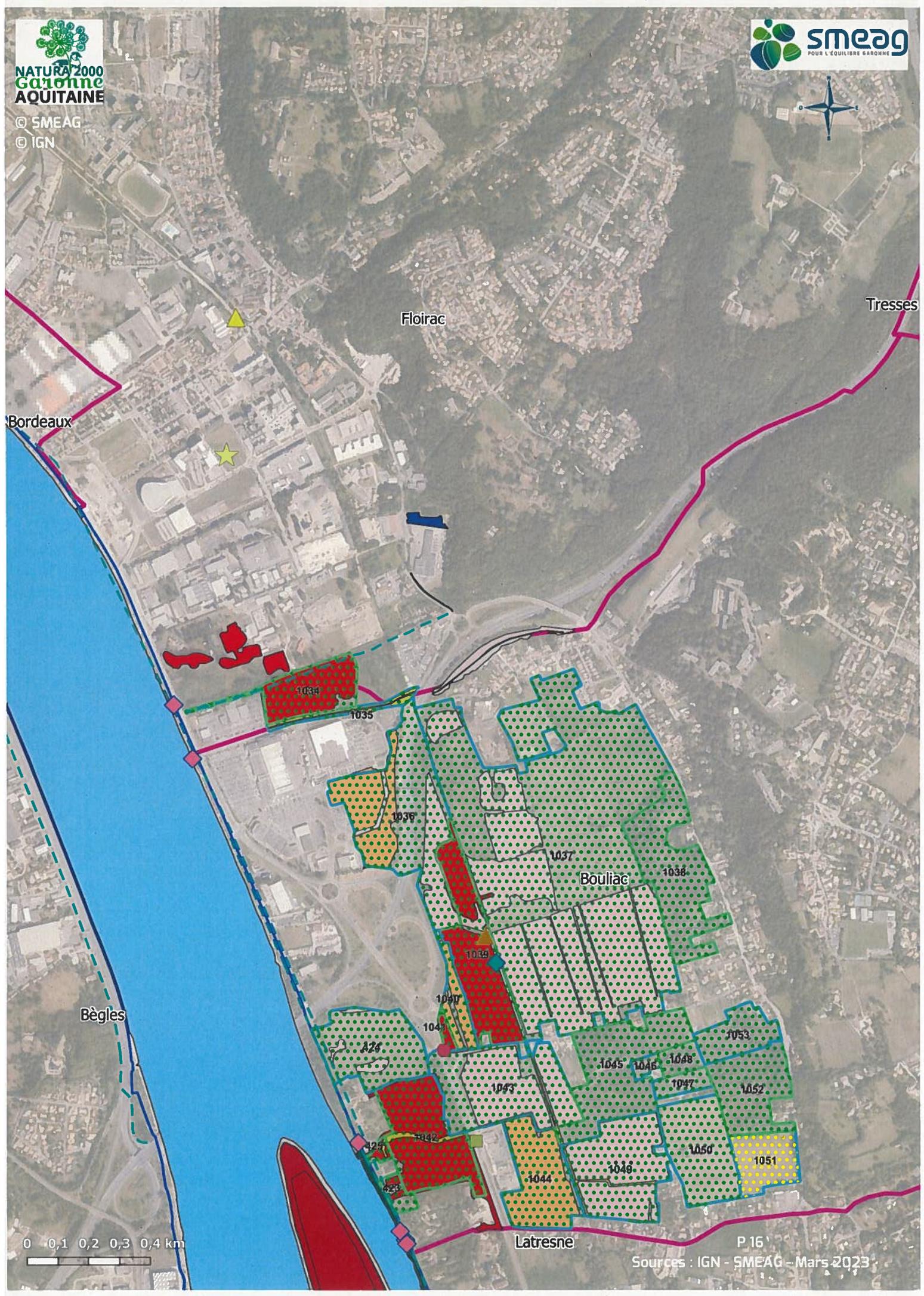
Espèces d'intérêt communautaire

 Ecaille chinée

 Angélique des estuaires

Habitats d'intérêt communautaire

 Estuaires



0 0,1 0,2 0,3 0,4 km

Latresne

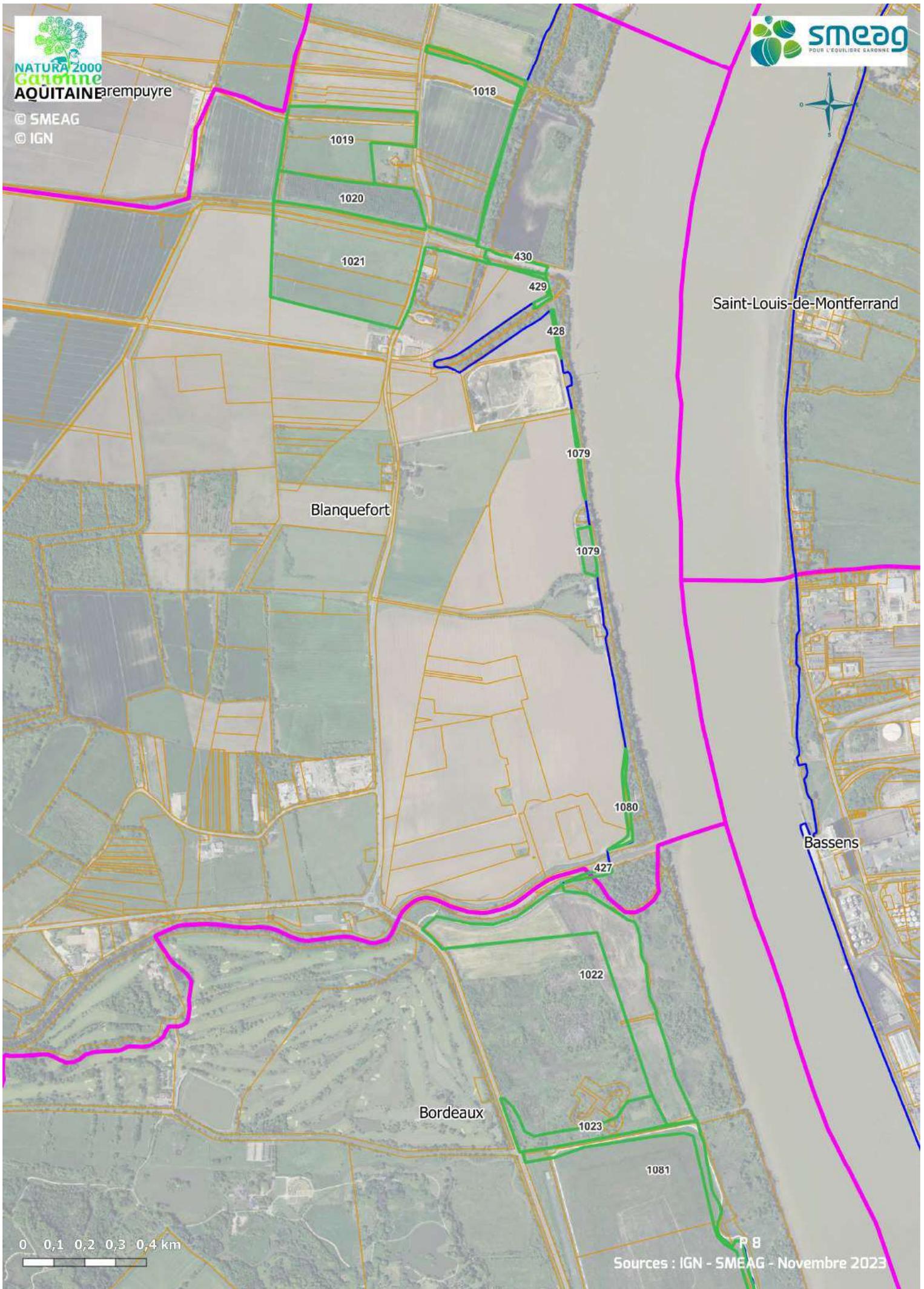
P 16

Sources : IGN - SMEAG - Mars 2023

 Périmètre actuel N2000	Habitats d'intérêt communautaire
 Dignes	 Estuaires
 boisement rivulaire	 Prés-salés méditerranéens
 prairie	 Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea
 Justifiable	 Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion
 Fortement justifiable	 Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p.
Espèces d'intérêt communautaire	 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires
 Barbastelle commune	 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin
 Petit Rhinolophe	 Prairies maigres de fauche de basse altitude
 Cistude d'Europe	 Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>
 Cuivré des marais	 Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves
 Angélique des estuaires	

Cinquième version de l'atlas d'extension du périmètre
Natura 2000 Garonne en Nouvelle-Aquitaine

 Limites communales  Périmètre actuel N2000  Limites parcelles cadastrales
 Proposition de nouveau périmètre



0 0,1 0,2 0,3 0,4 km



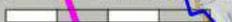
Saint-Louis-de-Montferrand

Ambarès-et-Lagrave

Bassens

Bordeaux

0 0,1 0,2 0,3 0,4 km



P 9

Sources : IGN - SMEAG - Novembre 2023



1081

Bordeaux

1071

1024

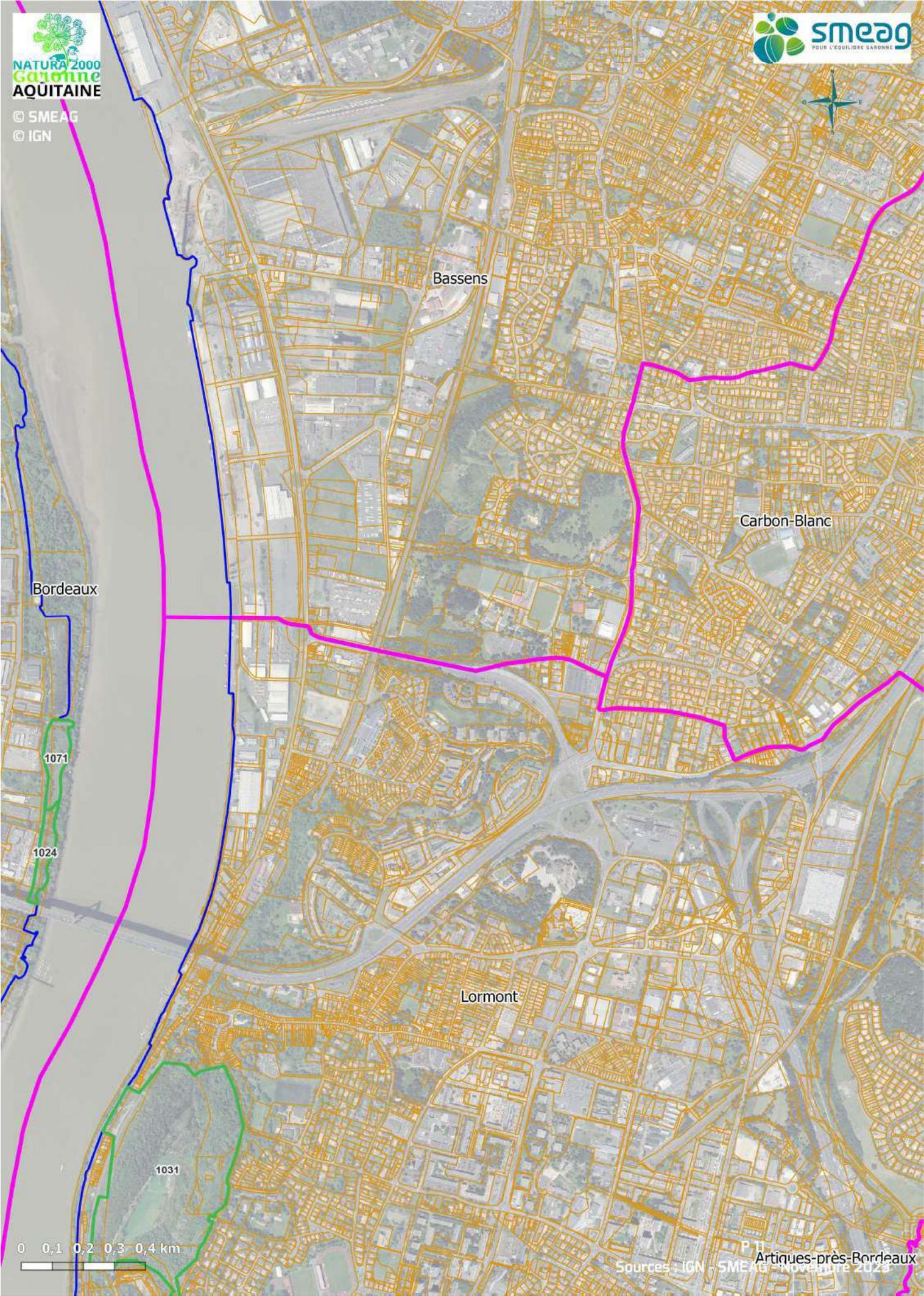
Lormont

0 0,1 0,2 0,3 0,4 km

P 10

Sources : IGN - SMEAG - Novembre 2023

1031



Bassens

Carbon-Blanc

Bordeaux

1071

1024

Lormont

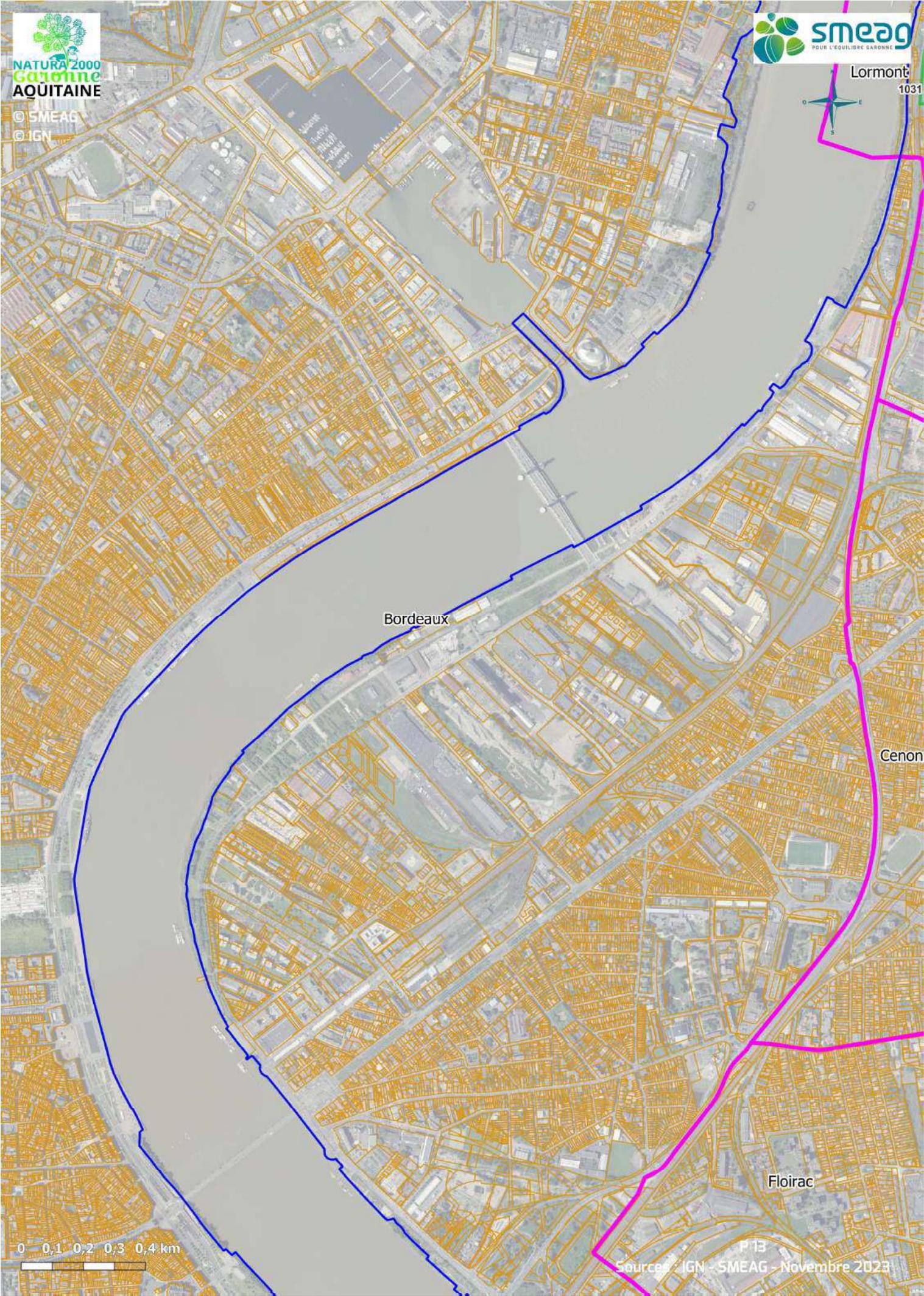
1031



Bruges

Le Bouscat

Bordeaux



Bordeaux

Cenon

Floirac

0 0,1 0,2 0,3 0,4 km

1031

Lormont

Bordeaux

Artigues-près-Bordeaux

Cenon

Floirac

0 0.1 0.2 0.3 0.4 km

Floirac

Bordeaux

Bègles

0 0,1 0,2 0,3 0,4 km

Villeneuve-d'Ornon

P 15

Sources : IGN - SMEAG | Novembre 2023

